

Éclairage public et Équipements sportifs	taux de subvention SDE 07		participation communale		qui peut en bénéficier ?	
	zone rurale	zone urbaine	zone rurale	zone urbaine	zone rurale	zone urbaine
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Éclairage public de la voirie - Mise en lumière du patrimoine - Équipements fixes pour guirlandes - Bornes pour marchés et campings municipaux 						
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Éclairage des stades, courts de tennis, boulodrome et autres équipements sportifs 						
de 0 à 30 000 € HT de travaux	50 %	50 %	50 %	50 %	oui	oui
de 30 000 à 60 000 € HT de travaux	30 %	30 %	70 %	70 %	oui	oui
de 60 000 à 150 000 € HT de travaux	20 %	20 %	80 %	80 %	oui	oui
+ de 150 000 € HT	0 %	0 %	100 %	100 %	oui	oui

Seuils et barèmes adoptés par le Comité Syndical du 18 décembre 2008.